



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le **21 JAN. 2012**

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle
A. S.

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement, de la commune d'OULLINS, en vue d'être autorisée à réaliser des travaux d'aménagement du parc naturel de Sanzy avec dévoiement d'un affluent de l'Yzeron.

L'enquête se déroulera pendant 30 jours, du 11 février au 12 mars 2013 inclus.

Le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation, à l'issue de l'enquête publique.

M. Jean FORIN, retraité ingénieur TPE, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'OULLINS, aux dates et heures suivantes :

Lundi 11 février 2013	10h à 12h
Vendredi 22 février 2013	9h à 11h
Mercredi 6 mars 2013	14h30 à 16h30
Mardi 12 mars 2013	14h30 à 16h30

M. Pierre-Henry PIQUET, conseil aux entreprises et collectivités locales en environnement, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est M. Pierre VILLE, service voirie et cadre de vie, au n°04.72.39.73.13, poste 22.05.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'OULLINS, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie d'OULLINS.

Au terme de l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet de la préfecture du Rhône, à la rubrique " autorisations au titre de la loi sur l'eau " .

Pour le directeur départemental
le chef de service

Laurent GARIPUY

